



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

19 DEC 2025

ID : 062-216209080-20251216-46_2025-DE

Berger Levault

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-46

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 16 décembre à 18 heures 30,

Date de convocation : Le 04 décembre 2025
Date d'affichage : Le 04 décembre 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean-Pierre FLOUR, Emilie LISSE, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Julien DIEU, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

14/18

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Bernard MOUSSAY donne son pouvoir à Michel QUANDALLE
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Dominique NAVET
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE

4/18

Absent :

0/18

Formant la majorité des membres en exercice.
Dominique NAVET est nommé secrétaire de séance.

TARIFICATION – CIMETIERE COMMUNAL

Il est exposé à l'assemblée délibérante le devis pour la livraison et pose de caveaux au cimetière communal.

Au vu de la tarification, il convient de réajuster le tarif.

Il est proposé à l'assemblée délibérante la tarification suivante :

CAVEAUX		
TITRE CONCESSION	DUREE	PRIX
CONCESSION de 2,42m ²	30 ans	390 €
	50 ans	650 €
TARIF CONCESSION + CAVEAU		
CONCESSION ET CAVEAU 1 PLACE	DUREE	PRIX
	30 ans	1830
CONCESSION ET CAVEAU 2 PLACES	50 ans	2090
	30 ANS	2280
	50 ANS	2540
CAVURNES		
maximum 4 urnes sous réserve de la taille des urnes		
TITRE CONCESSION	DUREE	PRIX
CONCESSION de 1m ²	30 ans	160 €
	50 ans	270 €
TARIF CONCESSION + CAVURNE		
CONCESSION ET CAVURNE (Sans monument)	DUREE	PRIX
	30 ans	650 €
	50 ans	760 €
COLUMBARIUM		
CASE DE COLUMBARIUM 2 urnes	DUREE	PRIX
	15 ans	350 €
	30 ans	600 €
	50 ans	1 000 €
Pose de plaque nominative *		250 €
Soliflore		110 €
JARDIN DU SOUVENIR		
DISPERSION DE CENDRE* dispositif nominatif obligatoire - art. L2223-2 du CGCT selon le tarif ci-dessous	DUREE	PRIX
	Perpétuité	190 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (18 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention) adopte la tarification présentée et autorise M le Maire à effectuer toutes les démarches pour la mise en place de la présente décision.

Fait et délibéré

A La Capelle-Lès-Boulogne, le 16/12/2025

Certifié et rendu à la Préfecture



19 DEC. 2025

Le Maire,
Jean-Michel DEGREMENT

